

La collaboration au cœur de l'intervention en violence conjugale

Mai 2025

***Catherine Dufour
Annie Sanfaçon
DPJ-CIUSSS de la Capitale Nationale***



Plan de la présentation

- Bref historique du partenariat dans la région de Québec
- Protocole d'entente innovant ayant été mis en place dans la région 03
- Initiatives ayant permis le développement d'une intervention concertée dans les situations de violence conjugale et familiale
- Journée récurrente de partenariat permettant de poursuivre et de consolider la collaboration

Bref historique du partenariat dans la région de Québec

- Bases du partenariat en place dans la région
- Situation qui amène à revoir les zones de collaboration en 2019
- Mise en place d'un protocole d'entente entre MH-DPJ-DJ
- Enjeux:
 - définition de la violence conjugale
 - notion de violence conjugale post-séparation
 - obligation de signaler
 - confidentialité et échange d'information

Protocole d'entente

Quelques principes importants:

- La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention en violence conjugale.
- Le développement d'une vision commune de la violence conjugale et des impacts sur l'enfant est essentiel entre les différents partenaires.
- Le partage d'informations pertinentes entre organisations est prioritaire afin d'assurer la sécurité d'un enfant en tenant compte des règles de confidentialité qui régissent chaque organisation.
- La sécurité de l'enfant est l'affaire de tous et est une priorité dans toute situation. Chaque citoyen a une responsabilité à cet égard en prenant les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité d'un enfant. (article 39 de la LPJ)
- La mise en place de mécanismes de concertation simples et efficaces, impliquant le minimum d'intermédiaires, est nécessaire afin d'assurer une offre de services répondant aux besoins et à l'intérêt de l'enfant et de sa famille.

Protocole d'entente

- Engagements des partenaires
- Rencontre tripartite
- Entente préalable à l'hébergement impliquant la sécurité d'un enfant
- Partage d'informations entre partenaires



Initiatives ayant permis le développement d'une intervention concertée dans les situations de violence conjugale et familiale

Collaborations mises en place:

- Comité de collaboration maisons d'hébergement, DPJ et DJ
- Implication soutenue au CSVC : dans les cellules d'intervention rapide et en collaboration en amont
- Formation systématique en violence conjugale (PEVC) des acteurs décisionnels et de soutien (chefs de service et coordonnateurs professionnels)
- Personnes pivots dans chaque secteur d'intervention afin de soutenir les bonnes pratiques

Journée récurrente de partenariat

- Initiative découlant du comité MH-DJ-DPJ
- Co-construction entre les partenaires
- Objectifs de cette rencontre





Période d'échange

Merci!